

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Région - Formation - Visa</b>	<b>501</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,  
**VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,  
**VU** le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L4221-1,  
**VU** le code du travail et notamment la 6ème partie « la formation professionnelle tout au long de la vie » et le livre II « l'apprentissage », et son article L6211-3,  
**VU** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,  
**VU** la loi [n°2020-935 du 30 juillet 2020](#) de finances rectificative pour 2020,  
**VU** le décret n°2020-1086 du 24 août 2020 relatif à la prise en charge financière de la période de formation en centre de formation d'apprentis des personnes en recherche de contrat d'apprentissage prévue à l'article 75 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020,  
**VU** le décret n°2020-1399 du 18 novembre 2020 relatif à l'aide aux employeurs d'apprentis et à la prise en charge financière de la période de formation en centre de formation d'apprentis suivie par des personnes en recherche de contrat d'apprentissage,  
**VU** l'arrêté du 29 septembre 2020 relatif aux modalités de prise en charge financière du cycle de formation en centre de formation d'apprentis pour les personnes sans contrat d'apprentissage,  
**VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,  
**VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le Pacte régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022,  
**VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 adoptant l'avenant pluriannuel au Pacte régional pour l'investissement dans les compétences 2019-2022,  
**VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,  
**VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2017 adoptant le règlement d'intervention du dispositif « RÉGION FORMATION - VISA Métiers+ » et modifié lors du Budget Primitif des 20, 21 et 22 décembre 2017,  
**VU** l'avenant type d'une démarche individuelle de formation approuvée par la Commission permanente du 23 novembre 2018,  
**VU** la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 accordant un financement d'achat individuel de formation pour le financement du coût pédagogique de la formation,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le règlement d'intervention "Soutien au fonctionnement des CFA" figurant en 1 - annexe 1,

**ATTRIBUE**

à NORIA ET COMPAGNIE de Saint Nicolas de Redon (Loire-Atlantique), organisme de formation mandataire du lot 12 « REGION FORMATION VISA Métiers », une subvention de 9 200 € pour le déplacement à l'étranger de 10 stagiaires et 2 accompagnateurs dans le cadre du projet de mobilité internationale « Maçon terre crue » selon les modalités présentées en annexe 2,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 9 200 euros pour un projet de mobilité internationale « Maçon terre crue » porté par NORIA ET COMPAGNIE, au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers".

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017

**ATTRIBUE**

une subvention de 16 770 euros pour un projet de mobilité internationale «Assistant(e) import-export Loire-Atlantique du 25 avril au 28 mai 2021» porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers", présentée en annexe 3,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 16 770 euros pour un projet de mobilité internationale «Assistant(e) import-export Loire-Atlantique du 25 avril au 28 mai 2021» porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers".

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017

**ATTRIBUE**

une subvention de 20 460 euros pour un projet de mobilité internationale «Assistant(e) import-export Loire-Atlantique du 19 avril au 21 mai 2021» porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION -

VISA Métiers", présentée en annexe 4,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 20 460 euros pour un projet de mobilité internationale «Assistant(e) import-export Loire-Atlantique du 19 avril au 21 mai 2021» porté par Bretagne Atlantique Conseils Formation (BACF), au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers".

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017

**APPROUVE**

L'avenant modificatif de la convention de financement tripartite d'achat individuel de formation présenté en annexe 5.

**AUTORISE**

La Présidente à le signer

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs